

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 54	Membres présents : 38	Absent(s) excusé(s) : 13	Absent(s) : 3	Pouvoir(s) : 3
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 11 mars 2025

Vote(s) pour : 41
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 17 mars 2025,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Premier Vice-Président de Metz Métropole,
Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2025-03-17-BD-33 :

Subventions aux opérations de réhabilitation du parc privé conventionné.

Rapporteur : Monsieur Frédéric NAVROT

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le Programme Local de l'Habitat 2020-2025 de Metz Métropole adopté par le Conseil métropolitain du 17 février 2020 et notamment sa fiche action n° 13 « *Poursuivre et Intensifier la réhabilitation du parc privé* »,
VU le Règlement Particulier d'Intervention en matière d'habitat approuvé par délibération du Bureau en date du 29 mars 2021, mis à jour au présent Bureau du 17 mars 2025,
VU la délibération du Bureau du 3 avril 2017 portant sur la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et la convention du 6 octobre 2017 entre Metz Métropole et l'Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH),
VU la décision n° 176/2020 relative à la prorogation de 2 ans de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de Metz Métropole en date du 4 juin 2020,
VU la délibération du Bureau du 17 octobre 2022 approuvant la prolongation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour une durée d'un an supplémentaire, soit du 7 octobre 2022 au 8 octobre 2023,
VU la demande transmise par courriel en date du 26 novembre 2024 par l'Agence Nationale de l'Habitat concernant le soutien à 6 logements du parc privé,
VU le dossier n° 057025900 qui a fait l'objet d'une prolongation par l'ANAH,
VU l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2025,

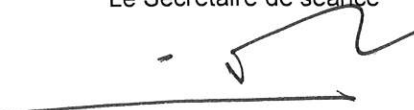
DECIDE d'accorder au propriétaire bailleur et porteur du projet concerné, une subvention de 13 529 € pour le dossier n° 057025900 dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous,

Numéro de dossier	Adresse immeuble	Commune	Type de dossier	Travaux subventionnés (travaux et honoraires)	Participation Anah	Total Subvention Eurométropole de Metz
057025900	2 RUE DU GRAND WAD	Metz	Travaux Lourds	369 408 €	116 703 €	13 529 €

DECIDE d'affecter 13 529 € sur l'autorisation de programme 22QVLS01 de 2022 à 2026 (chapitre 204) de 12 900 000 € consacrée au logement pour financer l'opération précitée.

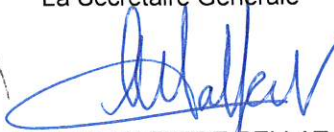
Metz, le 18 mars 2025

Le Secrétaire de séance


 Pascal GAUTHIER
 Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
 Pour le Président et par délégation
 La Secrétaire Générale


 Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20250317-2025-03-DB33-DE

Numéro de l'acte : 2025-03-DB33
Date de décision : lundi 17 mars 2025
Nature de l'acte : DE
Objet : Subventions aux opérations de réhabilitation du parc privé conventionné
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 20/03/2025
Numéro AR : 057-200039865-20250317-2025-03-DB33-DE
Document principal : 99_DE-33.pdf

Historique :

19/03/25 20:27	En cours de création	
19/03/25 20:30	En préparation	Catherine DELLES
20/03/25 10:07	Reçu	Catherine DELLES
20/03/25 10:08	En cours de transmission	
20/03/25 10:22	Transmis en Préfecture	
20/03/25 11:26	Accusé de réception reçu	